

FICHE D'OPÉRATION

A7 / Résorption des Points Noirs Bruit

Marseille – Site 6 « Résidence Nord » & « La Delorme »



OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Cette opération est inscrite dans le cadre des opérations du programme de rattrapage des PNB en application de la politique de prévention du bruit dans l'environnement définie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Son objectif principal est de permettre la résorption des Points Noirs du Bruit identifiés le long de l'autoroute A7 dans le quartier de Saint-Antoine, au niveau de la Résidence Nord et dans le quartier de la Delorme, par la mise en œuvre de traitements à la source (écrans acoustiques) et de traitement en façades des bâtiments concernés (logements non protégés par écran et/ou étages supérieurs), si nécessaire.

CONTEXTE TERRITORIAL

Le territoire en quelques mots¹

Deuxième ville de France, Marseille, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône et de la région PACA, est au centre du bassin de vie de la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) qui compte plus de 1 850 000 habitants et regroupe 92 communes.

Ville-cœur du bassin de vie de la Métropole Aix-Marseille Provence, Marseille compte **870 731 habitants**².

Marseille est située à la croisée d'axes de communication majeurs à l'échelle nationale et européenne (sillon rhodanien, arc méditerranéen) et dispose d'importants pôles d'attractivité (GPMM, aéroport Marseille-Provence – 10,1 M de passagers en 2019...).

¹ Sources : diagnostic SCOT MPM, données DREAL

² Insee 2019



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



Ecran La Delorme

Une fresque de plus de 1000 m² a été réalisée en 2022, en concertation avec les habitants, pour habiller le côté des résidences riveraines de l'écran de Saint-Antoine.



Fresque Saint-Antoine

Caractéristiques techniques des travaux par isolation de façade

Les bâtiments subissant des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs réglementaires, 65 dB(A) de jour et/ou 60 dB(A) de nuit après l'installation des murs acoustiques, peuvent bénéficier de la pose de fenêtres isolantes, à la condition de ne pas en disposer préalablement et de respecter le critère d'antériorité.

La campagne de mesures acoustiques réalisée en 2020 a montré que des logements, notamment au niveau des étages supérieurs, et des maisons individuelles pouvaient bénéficier de tels équipements.

Chronologie

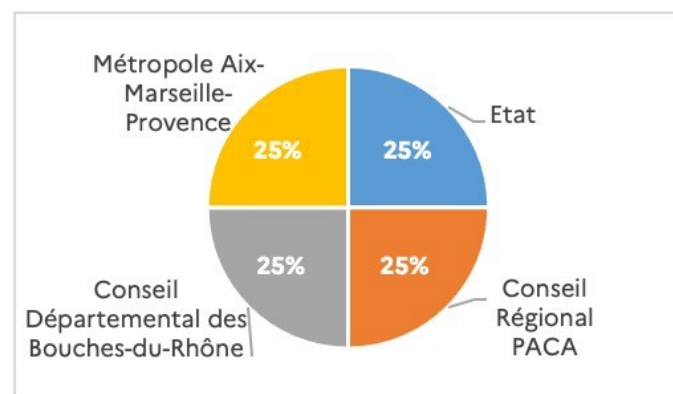


COÛT ET FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

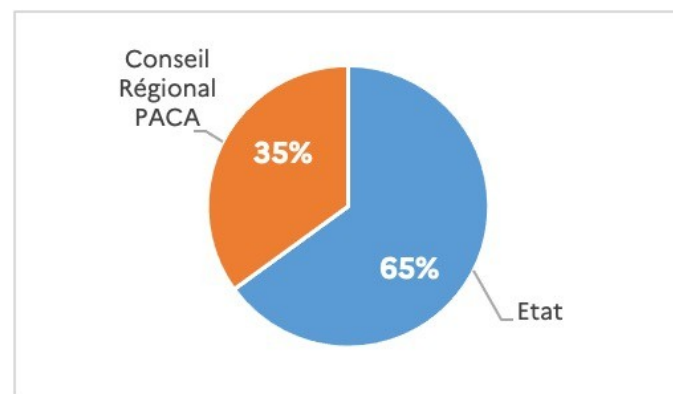
Cette opération de 6,5 millions d'euros a été cofinancée par l'État, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020.

L'enveloppe couvre les montants des écrans acoustiques et des isolations de façades.

La répartition des financements au titre du CPER 2000-2006 a été la suivante :



La répartition des financements complémentaires au titre du CPER 2015-2020 a été la suivante :





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

BILAN DE L'OPÉRATION

L'opération a permis de **résorber des Points Noirs Bruit**³ identifiés le long de l'autoroute A7 dans les quartiers de Saint-Antoine, au niveau de la Résidence Nord, et de La Delorme, en mettant en œuvre des traitements à la source (écran) et en façades (étages supérieurs) des bâtiments d'habitation concernés.

Cette opération a permis de réduire les nuisances sonores et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants de ces quartiers.

Environ 150 logements collectifs et 5 maisons individuelles ont été traités grâce à la mise en place des écrans.

De plus, 86 logements ont pu bénéficier de travaux par isolement de façade.

³ Point Noir Bruit : bâtiment dont le niveau sonore en façade est supérieur à 70dB(A) en période diurne et à 65 dB(A) en période nocturne